

AVIS DE COURSE

MultiJai 2019

Dates complètes : 31 août et 1 septembre 2019

Lieu : Marignane / Plage du Jai

Autorité Organisatrice : Club Nautique Marignanais

1 REGLES

- 1.1 La régata sera régie par :
- les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*,
 - les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
 - navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).
- 1.2 Le règlement de publicité de la Fédération Française de Voile s'applique (Adresse du document sur le site internet de la FF Voile : http://www.ffvoile.net/ffv/public/fond_doc/CCA/reglement_publicite_ffv.pdf).

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement ISAF tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s) catamaran de sport.
- 3.2 Deux groupes de classement seront proposés lors de l'inscription :
- **1 groupe MULTIJAI classique** destiné aux bateaux performants type Classe A, F18, C1 SPI);

- **1 groupe MULTIJAI promotionnelle** destiné aux bateaux plus anciens (Pour ce groupe, les départs seront communs ou séparés avec groupe classique et les parcours seront plus courts, ceci afin de minimiser le temps d'attente entre les manches et favoriser un déroulement plus fluide).

« **ATTENTION** » : Les bateaux ne réussissant pas à finir dans **les 20 minutes pour les parcours bananes** et **60 minutes pour les raids** en temps réel de chaque départ après l'arrivée du premier de leur groupe seront classés " DNF " et un nouveau départ pourra être donné.

3.3 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, au Club Nautique Marignonais au plus tard le 31 août 2019 à 13h.

3.4 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- la licence FFVoile valide portant la mention « **COMPETITION** » ou accompagnée d'un certificat médical et d'une autorisation parentale pour les mineurs
- la fiche de **sur classement** dûment complétée
- l'autorisation de port de publicité.

3.5 Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

| <i>Classe</i> | <i>Montant</i> |
|----------------|-----------------------------------|
| TOUTES CLASSES | 25 EUROS SIMPLE / 35 EUROS DOUBLE |

5 PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

31/08/2019 de 10h à 13h

5.2 L'heure prévue du signal d'avertissement de la première course est : **14h00**.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

6.1 Les instructions de course seront affichées dès l'ouverture des inscriptions et les annexes seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

7 PARCOURS

Les parcours sont de type : banane avec dog leg et/ou raid.

8 CLASSEMENT

8.1 Le Système de Points avec Bonus de l'annexe A des règles de course à la voile s'appliquera.

8.2 Le nombre de courses devant être validé pour constituer une série est de : 2

(a) Le nombre de courses devant être validé, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : 3

(b) Le nombre de courses devant être validé, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : 6

9 COMMUNICATION RADIO

Un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communication radio qui ne soit pas recevable par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables. canal 72

10 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Un repas est organisé le samedi soir (participation de 12 euros par personne accompagnante, à préciser lors de l'inscription et 8 euros par enfant).

Une buvette avec vente de sandwich sera à disposition tout le week-end.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Club Nautique Marignanais
Tél. : 04.42.09.02.18
E-mail: base@cnmarignanais.fr